

DIRECTEUR D'UNE ENTREPRISE D'INSERTION

MISSION

Le directeur d'une entreprise d'insertion assure tous les rôles d'un chef d'entreprise. Il doit d'une part piloter la production de l'entreprise et d'autre part assurer l'insertion sociale et professionnelle de salariés en situation d'exclusion.

ENVIRONNEMENT DE L'EMPLOI

Rémunération

Cadre confirmé : entre 35 et 50 KE

Qui recrute ?

- Les structures de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, régies de quartier, ateliers et chantiers d'insertion).
- Les structures de l'insertion sociale et professionnelle (établissements et services d'aide par le travail).
- Les entreprises solidaires.

Rattachement hiérarchique

Dans les SARL (la grande majorité des entreprises d'insertion), le directeur d'une entreprise d'insertion exerce ses missions sous le contrôle du Conseil d'adminis-

tration, souvent en association avec un gérant bénévole.

Dans les autres entreprises (SA ou SAS), il est sous le contrôle d'un conseil de surveillance présidé par l'actionnaire majoritaire.

Relations fonctionnelles

- Président et autres membres du conseil d'administration.
- Cadres de l'entreprise ou de l'association (gérant, cadres techniques et fonctionnels) et le(s) chargé(s) d'insertion.
- Salariés en insertion .
- Prescripteurs et partenaires financiers (actionnaire majoritaire, associés, clients).
- Organisations professionnelles du secteur économique.
- Partenaires sociaux en charge des dispositifs d'insertion.

LE POSTE

Activités principales

Conception et mise en œuvre de la stratégie de développement de l'entreprise

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques élaborées sous la responsabilité du Conseil d'administration et les traduire en objectifs.
- En lien avec le Bureau et l'équipe de direction, définir les activités économiques, les process de production, de vente et de pilotage de l'entreprise, de façon à assurer une rentabilité suffisante.
- Définir une politique d'insertion, en arbitrant entre des principes d'insertion sociale et professionnelle durable et/ou la volonté de développer l'employabilité.
- Traduire cette politique en orientations et en valeurs à partager entre tous les salariés de l'entreprise.

Définition d'une politique de recrutement

- Définir une politique de recrutement et de professionnalisation pour les salariés en insertion et pour les permanents.

- Effectuer le recrutement des salariés permanents et superviser celui des salariés en insertion, en concertation avec les organismes sociaux et leurs référents.

Définition et suivi des actions et dispositifs d'insertion

- Définir les objectifs ainsi que les situations de travail, supports d'insertion et les dispositifs pédagogiques.
- Valider les solutions d'insertion construites pour chaque salarié par le chargé d'insertion.

Gestion de l'activité économique de l'entreprise

- Concevoir le plan de développement économique et le négocier avec les actionnaires.
- Développer des actions commerciales : répondre aux appels d'offres ou aux propositions lancées par des acteurs privés et publics.
- Prendre en charge la conception et le développement des process de production.
- Superviser ou prendre en charge directement les activités de commercialisation ainsi que d'autres fonctions de l'entreprise (RH, achats, questions juridiques).

- Développer ces activités et les inscrire dans des démarches d'amélioration, voire de certification qualité.
- Assurer le fonds de roulement de l'entreprise et prendre toutes les dispositions nécessaires auprès des clients, des créanciers et des partenaires financiers.
- Établir les documents budgétaires spécifiques à l'entreprise d'insertion (budget de fonctionnement et budget lié aux subventions publiques).
- Animer les dispositifs de contrôle (réunions de gestion, tableaux de bord) et rendre compte des résultats au Conseil d'administration.

Suivi des relations :

- avec les actionnaires

- Assurer les relations avec les représentants d'institutions ou d'organisations potentiellement clientes, en situation de prescrire du chiffre d'affaires ou d'assurer un volume d'activités sur la base de contrats pluri-annuels.
- Participer régulièrement aux instances de gouvernance de l'entreprise : réunions de bureau, assemblée générale des actionnaires.

- avec les partenaires extérieurs.

- Développer les relations avec les prescripteurs de l'activité économique et les clients.
- Développer les relations de confiance avec les tutelles administratives intervenant dans le pilotage des politiques ainsi que dans le montage et l'évaluation des dispositifs techniques et financiers de l'insertion (ANPE, DDTEFP, ...).
- Entretenir des relations avec les réseaux, avec d'éventuels investisseurs et futurs partenaires financiers susceptibles de développer de nouvelles activités et d'apporter les fonds nécessaires à l'entreprise.

Activités éventuelles

Participation aux organisations sociales et professionnelles de l'insertion.

- Siéger au sein des instances nationales ou régionales du secteur de l'insertion.
- Contribuer à la formalisation et à la consolidation des démarches d'insertion.
- Animer des dispositifs transverses d'échanges d'expériences et de professionnalisation.
- Participer à des réunions, des séminaires ou des sessions de formation, portant sur les évolutions économiques ou réglementaires du secteur.
- Participer aux congrès et autres événements majeurs organisés dans les domaines de l'insertion et du secteur économique.

Variabilité des activités

Les activités du Directeur peuvent varier selon :

- la nature du mandat donné par le Conseil d'Administration.
- la situation économique dans laquelle se trouve l'entreprise d'insertion, (redressement, consolidation ou développement).
- les spécificités du secteur d'activité économique dans lequel il travaille.
- le niveau d'autonomie de l'entreprise d'insertion et son éventuelle appartenance à un groupe (regroupement d'entreprises d'insertion, appartenance à un groupe industriel).
- les politiques d'insertion mises en œuvre (logique d'insertion sociale et professionnelle, logique de construction de l'employabilité).
- la composition de l'équipe de direction (directeur adjoint, secrétaire Général, directeur de l'exploitation, ...).

■ LE PROFIL

Diplômes

Le diplôme requis est au minimum de niveau Bac+4/5.

Expérience

Une expérience de plus de 5 ans dans le secteur de l'action sociale est en général requise.

Les entreprises qui recrutent privilégient chez les candidats leur expérience en matière de conception et d'animation de politiques ou de dispositifs d'insertion plutôt que la seule expérience en matière de direction d'entreprise

Les candidats doivent bien connaître :

- les réseaux et dispositifs institutionnels publics et privés d'aide à l'insertion par l'activité économique.
- La gestion d'une structure d'insertion (ex : régie de quartier ou association d'insertion).

Une expérience en matière de redressement d'entreprise (d'insertion ou « classique ») ou d'association peut être un atout important.

■ LA MOBILITÉ

Postes précédents (p-1)

- Responsable d'une association ou d'une structure intermédiaire dédiée à l'insertion.
- Responsable du secteur de l'insertion au sein d'une grande association de lutte contre l'exclusion ou d'une organisation solidaire.
- Cadre dans une entreprise dite « classique » (profil qui commence à émerger)

Compétences

Capacités à :

- Analyser l'environnement de l'entreprise et les tendances d'évolution.
- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie et les projets de développement de l'entreprise
 - Sélectionner les actions et planifier
 - Construire les réseaux et les dispositifs d'action
 - Formuler les défis et apporter du sens à l'action
 - Motiver les équipes
 - Négocier les ressources
 - Organiser les dispositifs de suivi
- Argumenter son action en terme de logique économique et de politique d'insertion.
- Prendre en charge la majeure partie de l'action commerciale.
- Présenter les résultats aux actionnaires et aux financeurs publics.
- Représenter l'entreprise dans les organisations professionnelles du secteur.
- Avoir une réelle expertise au moins dans un domaine fonctionnel (la gestion financière, le contrôle de gestion, le droit social et/ou des affaires, le recrutement et la gestion des RH,...).

Évolution professionnelle (p+1)

- Directeur d'une entreprise d'insertion de taille plus importante ou de groupement d'entreprises.
- Directeur au sein d'une organisation régionale ou nationale d'entreprises d'insertion.

DIRECTEUR D'UNE ENTREPRISE D'INSERTION

Exemples d'offre

DIRECTEUR DE 3 ENTREPRISES D'INSERTION-H/F 36/45 KE

E1 (rénovation/vente d'électroménagers), E2 (traitement des déchets électriques) et I (mécano soudure), accompagnent vers l'emploi des personnes en difficulté. Nous recrutons pour assurer la responsabilité stratégique et opérationnelle de ces 3 unités (60 personnes). Sous l'autorité du Conseil d'Administration, vous managez 60 personnes, supervisez la gestion financière, la qualité, les ressources humaines et le parcours d'insertion. Vous gérez la production, la vente auprès de particuliers, collectivités, PME/PMI et nous représentez auprès des organismes extérieurs. Au-delà de votre formation supérieure (Bac+4 minimum), votre expérience de 5 ans minimum en tant que directeur d'unité/centre de profit vous confère des compétences en gestion, management, ingénierie de la production, amélioration de la qualité et satisfaction clients. Motivation pour l'économie sociale.

DIRECTEUR H/F 36/50 KE

Entreprise d'insertion par l'activité économique dans le secteur du nettoyage industriel (50 personnes), recrute pour remplacement suite à un départ en retraite. Rattaché au Président, vos missions consisteront à instaurer une dynamique de développement commercial de l'entreprise, activer la motivation des salariés permanents en collaboration avec le comité de direction, définir la stratégie et les axes de développement et assurer la gestion courante de l'entreprise. Au-delà de votre formation, c'est votre expérience significative de 5 à 10 ans dans les domaines du commercial et du management et votre souhait de mettre à profit vos compétences au service de l'insertion de personnes en difficulté qui feront la différence. Salaire brut annuel : 36 000 à 50 000 + prime sur objectifs annuels renouvelables.